



Edito

- En ce début d'année 2007, vous voici en présence du numéro 12 de la feuille de foyard de Fey.
- Ce bulletin d'information, dont la première édition date de janvier 1994, est destiné, en priorité, à vous tenir informé du fonctionnement et de la vie de notre Commune.
- A l'occasion du changement de législature, et comme la rédactrice en chef a souhaité se retirer de la vie municipale, un petit rafraîchissement de la ligne rédactionnelle s'est avéré opportun, tout en conservant ce qui fait le caractère unique de ce journal.
- Après quelques discussions, c'est donc à Robert Kohli et moi-même qu'échoit la chance de rédiger ce bulletin.
- Nous souhaitons ici remercier chaleureusement Francine Debétaz pour le dévouement dont elle a fait preuve pour nous rédiger les onze précédentes éditions.
- En espérant que ce nouveau numéro vous plaira, nous vous en souhaitons bonne lecture.

Sven Eggenberger

Mot du Syndic Bâtiment scolaire de Bercher

Depuis 5 ans, les autorités des communes qui forment l'établissement Bercher-Pailly étaient conscientes que la construction d'un nouveau collège était nécessaire pour accueillir nos enfants en âge de scolarité. Des pré-études ont été faites à Pailly et à Bercher, mais le canton nous a bloqués pour une étude de réorganisation des établissements Echallens, Poliez-Pittet, Bercher/Pailly et Thierrens /Plateau du Jorat.

Cette étude n'a pas abouti à la réorganisation escomptée. La conclusion du canton demande aux établissements Bercher/Pailly et Thierrens/Plateau du Jorat de fusionner et d'étudier la réalisation d'un collège pour tous les 7, 8 et 9èmes du secondaire à Bercher. Les communes concernées ont trouvé que c'était trop tôt et que l'étude devra être reprise dans 5 à 10 ans selon la démographie et l'évolution de la loi scolaire par rapport aux différentes voies.

Les délégués des municipalités de l'établissement Bercher/Pailly ont repris, en urgence, l'étude d'un collège sur le site de Bercher avec une construction modulable qui pourra s'adapter aux exigences de l'étude susmentionnée.

La rentrée scolaire

2006/2007 a nécessité la réquisition de la salle de musique de Bercher pour y loger une classe et pour ne pas priver les jardins d'enfants de Bercher et Oppens de leurs locaux. Cette situation n'étant pas tenable une année de plus, vos autorités ont décidé la

construction du collège des "Sept Fontaines" sur le terrain voisin de la place de l'abri PC de Bercher.

Projet :

Bâtiment scolaire type "Batiflex" identique à l'extension ouest du collège de Court Champ à Echallens, bâtiment où se situe la bibliothèque régionale.

Description :

Au sous-sol un local technique avec chaufferie au gaz, un économat et un local de 200 m² avec éclairage naturel du côté de la Landi. Son affectation n'est pas encore définie, mais votre syndic a



appuyé la proposition de réaliser un sous-sol afin de ne pas refaire la même erreur que chez nous. Une rampe permettra l'accès depuis la place de l'abri.

Au rez, un hall, des toilettes filles, garçons et handicapés, un bureau, un petit local pouvant servir d'infirmerie,

1 salle de classe, 2 vestiaires, 2 salles de dégagement, 1 salle d'appui et 2 préaux couverts aux extrémités. Ces préaux pourront être transformés en salles de classes dans un temps très court (vacances scolaires d'été). Suite page 2

Bâtiment scolaire de Bercher (suite)

Au 1^{er} étage, un hall, 2 vestiaires, 4 salles de classes, 2 salles d'appui, 1 salle des maîtres, toilettes filles et garçons.

Le coût total de la construction est devisé à Fr. 3'300'000.-, ce montant a été accepté par les municipalités de l'établissement et le crédit de construction voté par le conseil communal de Bercher dans sa séance du 20 septembre 2006.

Les travaux ont débuté en fin d'année passée et si le planning est respecté les élèves de 5 et 6^{ème} pourront commencer l'année scolaire 2007/2008 dans ces nouveaux locaux.

En parallèle à la construction de ce nouveau complexe scolaire, les municipalités étudient la création d'une association de communes pour la gestion des écoles. Une association de communes se gère comme une commune. Le conseil intercommunal

a le rôle du conseil général ou communal et le comité de direction le rôle de la municipalité. Nous avons déjà eu des demandes de passer à ce type d'organe plus en conformité avec la législation que la formule actuelle.

La construction d'un nouveau collège et le fait que l'établissement Thierrens/Plateau du Jorat fonctionne en association de communes nous ont incités à entreprendre cette démarche et à la proposer aux conseils des communes, si possible avant la fin de la construction de Bercher.

En effet les associations de communes peuvent être propriétaires des bâtiments scolaires et c'est la variante que nous avons retenue pour les collèges de Bercher et Pailly. Des DDP seront signés sur les parcelles communales et les dettes reprises par l'association de communes. Cette façon de faire libère, de leurs dettes, les commu-

nes où se situent un bâtiment scolaire important et leurs permet d'obtenir, à meilleurs taux, de l'argent pour d'autres travaux.

Pour information nous vous signalons que l'établissement scolaire, conformément à la loi, n'a plus de commission scolaire. Celle-ci pourra être remplacée par un conseil d'établissement dès que l'association de communes sera mise en place. Un conseil d'établissement est composé de tous les acteurs concernés par l'école : autorités, enseignants, association de parents d'élèves pour ne citer que les principaux.

Yves Jaunin

Syndic et membre du conseil exécutif de l'établissement Bercher/Pailly

Déchets, chemins et pâturage

Pour les déchets:

Voici quelques chiffres pour vous montrer que **cela vaut vraiment la peine de les trier.**

Tous les chiffres en Frs ci-dessous comprennent la manutention, le transport et le traitement des déchets ainsi que la TVA.

Le verre est le déchet qui **rapporte** le plus grâce au tri.

Total annuel: 14'310 kg, soit 29.5 kg par habitant pour un montant de Frs 689.25 (4.8 cts par kg)

La ferraille **rapporte** aussi, car son prix est remonté.

Total annuel: 11'010 kg, soit 22.7 kg par habitant pour un montant de Frs 127.85 (1.2 cts par kg)

Le PET, le papier, les déchets inertes, le compostage ainsi que le bois coûtent moins

chers que la moyenne de tous les déchets confondus et bien **moins chers que les ordures ménagères**, raison supplémentaire pour **bien les trier.**

Le fer blanc, l'aluminium rapporte en temps que déchet, mais vu le prix des transports, il coûte.

Les ordures ménagères forment **le plus gros poste.**

Total annuel: 83'240 kg, soit 171.6 kg par habitant pour un montant de Frs 36'310.- (43.6 cts par kg).

Le poids total des ordures et déchets pour 2006 se monte à **181'719 kg, soit 375 kg par habitant.**

Le coût total pour la manutention, le transport, les frais administratifs et la TVA pour cela s'élève à **Frs 69'155.-, soit Frs 142.60** par habitant.

Pour les chemins:

Je demanderai à chacun de continuer à les soigner, les nettoyer après utilisation et de transmettre toutes déficiences ou anomalies constatées.

Pour le pâturage:

Merci à notre berger, M. Michel Rochat, pour le bon entretien du pâturage et les bons soins donnés au bétail. Nous sommes contents de pouvoir compter sur lui cette année.

Merci aussi aux personnes qui participent au fonctionnement et à l'entretien.

Le pâturage s'autofinance ce qui est à relever pour un patrimoine.

Encore tous mes vœux de santé, joie et bonheur pour une année 2007 prospère!

F.Guignard

Trois nouveaux Municipaux, trois portraits

Christiane Vaucher : responsable des bâtiments communaux, cimetière, espaces verts, culture, sport et sociétés locales.

Enfant de Fey, elle a grandi dans la maison de ses parents, au lieu-dit « Le Taburdet » situé à la sortie du village en direction de Preyres-Possens. Après avoir usé les bancs d'école de Fey, puis de Bercher, elle fut attirée par la ville et accomplit une formation d'employée de banque à la BCV d'Echallens. Puis, c'est à Prilly et Savigny qu'elle poursuit sa carrière dans la finance... avant d'entamer une autre grande aventure, celle de la famille.

Maman de deux garçons de 15 et 12 ans, elle est une passionnée de cuisine et de jardinage ; les fleurs et les légumes n'ont

pas de secret pour elle et lui obéissent au doigt et à l'œil, pas comme ses fils plus difficiles à dompter. Elle apprécie les randonnées en montagne, à pied, en raquettes ou à ski de fond avec son mari. Et quand ses occupations extérieures et ses obligations municipales lui laissent quelques heures de loisir, elle croise ses fuseaux de dentellière ; passion qu'elle partage également avec le groupe de dentelle challois.

Donc 25 ans après avoir quitté sa campagne, elle a réélu domicile avec mari et enfants dans notre charmant village du Gros de Vaud, sur le champ de son grand-père où jadis elle ramas-

sa les patates.

En ce mois de mars 2006 où vous l'avez brillamment élue, elle s'attaque à ce nouveau challenge municipal afin de donner satisfaction à chacun d'entre vous pour faire briller nos bâtiments. Elle souhaite toutefois une excellente santé à tous afin que vous n'ayez pas besoin de ses services concernant la deuxième partie de son dicastère.



Robert Kohli : responsable de la police des constructions, protection civile, services sociaux, affaires militaires et police.

Natif de Bussy-Chardonney sur les hauts de Morges, Robert est issu d'une famille de 4 enfants, il a grandi dans la ferme où ses parents exploitaient le domaine agricole, cultivant céréales, betteraves et même la vigne. Le bétail ne lui est pas inconnu non plus, car une vingtaine de vaches paissaient dans les environs de la maison.

Après avoir suivi l'école primaire dans son village, il continue sa scolarité au collège secondaire à Morges. Passionné par les mathématiques il enchaîne par le gymnase en scientifique et l'EPFL où il obtient le diplôme d'ingénieur électricien. Polyglotte,

il a travaillé dans plusieurs entreprises internationales dans le domaine des machines-outils et gestion des bâtiments, pour aujourd'hui diriger sa propre société d'environ une vingtaine de personnes.

Aimant cette région du Gros de Vaud et le village de Fey où vécu sa grand-mère, et cherchant un endroit pour se poser, il dénicha une jolie maison et s'y établit en été 2004 avec femme et enfants. Père de cinq enfants, il apprécie la lecture et la musique classique lorsque ses nombreuses occupations lui laissent un peu de temps.

Son père ayant été syndic de son village pendant 22 ans, Robert a baigné depuis sa

tendre enfance dans la politique et l'organisation villageoise et c'est avec fierté qu'il a choisi de poursuivre cette ligne. Il est reconnaissant de la confiance que vous lui avez témoignée en l'élisant à la municipalité en mars dernier et souhaite que chacun apprécie à sa juste valeur la tranquillité de notre village.

François Guignard : responsable du pâturage, domaines et chemins agricoles, gestion des déchets.

Né à Bercher, il a accompli sa scolarité primaire entre Fey et Bercher, puis l'école secondaire à Echallens. Il entreprit un apprentissage de mécanicien auto et poids lourds. Profession qu'il exerce actuellement dans le secteur équipements de véhicule.

Enfant il aimait passer ses mercredis après-midi et autres week-ends à bricoler, déjà la mécanique, dans la ferme de ses grands-parents où il habite aujourd'hui. Comme tout jeune désirent se faire quelques sous, il travaillait volontiers chez un paysan du village, durant ses vacances.

Père d'un garçon de 12 ans, actif au sein du football-club local, où il fut longtemps président ; il lui arrive occasionnellement de rechausser ses crampons pour aller renforcer l'équipe lorsque celle-ci est en sous-effectif.

Vous aurez vite compris qu'après les pompiers, son travail qui couvre à peu près toute la Suisse romande, le foot..., ses obligations municipales, il lui reste bien peu de temps pour ses loisirs. Néanmoins il apprécie de temps en temps une belle virée à moto, par beau temps, histoire d'aller déguster une bonne fondue dans un chalet d'alpage avec son fils.

Président du Conseil général de 2002 à 2006, c'est presque naturellement qu'il enchaîne dans ce mandat municipal puisque vous l'avez choisi aux dernières élec-

tions de mars.

L'élimination de nos déchets est un problème ardu et coûteux et notre municipal remercie toutes les personnes qui font l'effort de trier leurs boîtes, bouteilles et autres journaux.

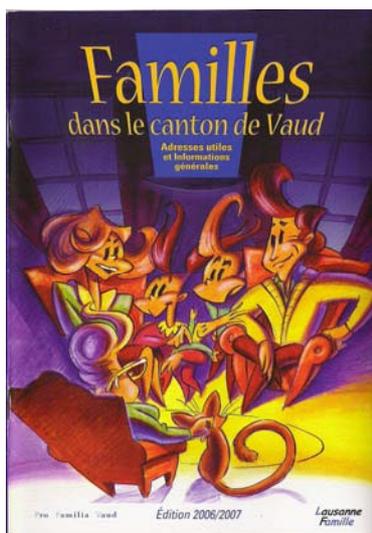
Comme vous pouvez le constater nos trois municipaux ont un point commun : ils sont tous des gens proches de la terre et du milieu agricole qui nous est cher. J'espère que ces quelques lignes vous auront permis de faire un peu plus connaissance avec nos nouveaux élus.

Propos recueillis par Bernard Vaucher

Informations sur les familles

Pro Familia Vaud

a édité une brochure de plus de 120 pages regroupant un nombre considérable d'adresses utiles et d'informations générales concernant la famille, la grossesse, l'école, l'administration, les loisirs et bien d'autres sujets.



La commune tient des brochures à votre disposition au bureau du greffe ou vous pouvez en obtenir en envoyant une enveloppe B5 (affranchie à Fr. 1.10 pour 1 exemplaire ou à Fr. 1.80 pour 2 exemplaires) avec votre adresse à Pro Familia Vaud / 2, Avenue de Rumine / 1005 Lausanne.



La Garderie Rêv'eil matin

Chemin Clos de la Pépinière 4
1040 Echallens

Tél : 021/ 882 25 47
Fax : 021/ 882 13 91

Entraide familiale

Avec l'entrée en vigueur de la Loi Sur l'Accueil de Jour des Enfants de 0 à 12 ans (LAJE), chaque commune doit offrir à ses citoyens au minimum deux des trois services suivants :

- L'accueil familial de jour (réseau de mamans de jour)
- L'accueil collectif de jour préscolaire
- L'accueil collectif de jour parascolaire

Grâce à notre participation au service d'entraide familiale d'Echallens, la commune est déjà en accord avec la nouvelle législation, en vous offrant les services suivants :

L'accueil familial pour les enfants grâce à un réseau de mamans de jour.

La garderie vient compléter l'accueil familial souvent saturé. Elle propose l'accueil de 21 enfants au maximum, entre 7 h 30 et 12 h 30 depuis l'âge de 18 mois jusqu'à l'entrée scolaire. Elle est ouverte en principe pour les mamans qui travaillent. Un enfant peut être placé au minimum deux demi-matées par semaine.

Si vous avez des questions ou des besoins relatifs au service d'Entraide familiale, n'hésitez pas à contacter :

Madame Mireille Fitzé, Assistante sociale
Les Ormeaux, 1041 St-Barthélémy
Tél: 021/ 882.53.02

R.Kohli

Sécurité routière

La sécurité routière et particulièrement celle des piétons à l'intérieur du village est un sujet que la Municipalité traite depuis plusieurs années. A chaque fois que cela est possible et nécessaire des zones de séparation entre le trafic automobile et les piétons sont créés soit au moyen de trottoirs ou par des marquages au sol.

Plusieurs endroits délicats préoccupent encore la Municipalité et feront l'objet d'études ces pro-

chains mois. Ce sont la route de l'Ancien Four, la route de la Mécanique et les alentours de l'église. Soit la visibilité n'est pas bonne soit certains usagers roulent trop vite sur ces tronçons où nombre d'enfants s'y trouvent et y passent en allant ou venant de l'école.

A fin 2006, la Municipalité a effectué un essai à la route de l'Ancien Four en posant des éléments provisoires pour faire ralentir les véhicules automobiles. Ces essais vont être analysés afin de trouver une

solution qui satisfasse tous les usagers.

La Municipalité va également améliorer la sécurité piétonnière dans le secteur sortie du village direction Vuarrens / boucherie Peguiron par la création d'un chemin piétonnier. En direction de Bercher, un nouveau trottoir sera également créé à la hauteur de la propriété de M. Roland Schwab.

V.Fiadeiro

Eaux de boisson, problème de nitrates

Lors des analyses de routine de notre eau du mois de juin, il est apparu que le captage n°1, couvrant un peu plus de 20% de notre besoin en eau, présentait un taux de nitrates nettement supérieur aux valeurs habituelles. Ce captage a dû être mis immédiatement hors service, ce qui nous a obligé à compenser le manque avec de l'eau de secours, en provenance des sources de la Ville de Lausanne.



Fort heureusement, le début de l'année ayant été généreux en précipitations, la part en eau de secours est restée dans une proportion correspondant aux quantités achetées les années précédentes.

Cet épisode n'a par contre pas échappé aux Autorités Cantonales, qui nous ont proposé de mettre en place une « Action N », au sens de l'article 62a de la Loi sur la protection des eaux (LEaux) du même genre que celui en fonction

à Thierrens.

Ce plan permet, moyennant un accord entre les différentes parties concernées (Autorités communales et cantonales, agriculteurs, Confédération), de bénéficier de subventions permettant de couvrir une partie du manque à gagner des exploitants des parcelles mises en herbe, le solde étant à la charge

de la Commune.

Ce plan a évidemment un coût qui est reporté sur le coût de l'eau, mais permet surtout de garantir la pérennité de notre indépendance d'approvisionnement en eau potable de qualité irréprochable à long terme.

Pour terminer, je vous propose quelques chiffres concernant notre consommation d'eau. Les captages nous ont fourni 36408 m3 d'eau en 2006. A cela s'ajoutent

7342 m3 d'eau de secours. C'est donc un total de 43750 m3 qui ont été nécessaires à couvrir nos besoins, soit 120 m3/j ou 245 litres par jour et par habitants, en moyenne annuelle et sans tenir compte des activités. Sachant que le prix de l'eau est, en 2006, de Frs 1.25/m3 (moyenne Suisse Frs 1.60), cela fait un coût de Frs 0.31 par jour et par personne.

Ce prix est 500 fois inférieur au prix d'une eau minérale bon marché d'un grand distributeur... Qu'attendez-vous pour vous mettre aussi à l'eau du robinet, d'autant que nous vous la livrons ?

A noter encore qu'il aura fallu 2058 heures à nos deux pompes pour transporter l'eau du réservoir primaire de Répia à celui de Norman!

Pour en savoir plus sur les nitrates, visitez le site www.nitrate.ch

S.Eggenberger

STEP

Depuis quelques temps déjà, notre STEP se porte mieux, et répond aux principales exigences légales de qualité de l'eau déversée.

Un grand merci à tous ceux qui font attention à ne pas confondre STEP et poubelle!

Pour rappel, les objets solides n'ont rien à faire dans les toilettes, tout comme les restes d'aliments (si si, on voit même passer des pâtes!) ni les tampons et autres serviettes hygiéniques.

Les chiffons en non tissés ne doivent pas non plus être jetés dans les toilettes car ils ne se

désagrègent pas et viennent boucher les canalisations et les installations de filtration.

*Pitié pour la STEP,
n'en jetez plus !*

Comme vous en avez certainement entendu parler, les boues d'épurations ne peuvent plus être valorisées en agriculture. La Commune de Fey a, comme 97 des 177 STEP vaudoises, demandé et a obtenu un délai au

1er octobre 2008 avant l'interdiction totale.

Ceci signifie que, à cette date, une autre solution devra être trouvée. Plusieurs possibilités existent, et il convient maintenant de bien évaluer les avantages et les inconvénients de ces possibilités, aussi bien en terme de faisabilité, d'impact que de coûts financiers et environnementaux.

De nombreuses discussions sont en cours, et des solutions devront être choisies prochainement.

S.Eggenberger

Budget 2007

Le budget 2007 proposé par la Municipalité est une nouvelle fois un budget déficitaire mais proche de l'équilibre. Contrairement aux deux précédents budgets, il n'a pas été nécessaire de passer par l'exercice des coupes afin d'arriver à un budget acceptable pour tous.

Le montant de **Frs 35'270.-** d'excédent de charges nous a paru tout à fait raisonnable dans le cadre de notre contexte et au vu de notre situation financière.

Il est à relever toutefois que le budget 2007 ne comprend pas de gros travaux, on peut donc parler d'un budget de transition et de fonctionnement ; c'est la raison pour laquelle celui-ci présente un déficit minime.

Dans les travaux, nous avons prévu essentiellement des travaux d'entretien et d'amélioration de nos infrastructures et patrimoine.

Un peut encore signaler une fois encore, qu'année après année, les charges incompressibles ont toujours une malheureuse tendance à augmenter et que les produits, mis à part les impôts cette fois, ont eux une tendance à diminuer ou à disparaître.

Il est à relever que ce budget tient compte de l'augmentation des indemnités annuelles du syndic, des municipaux, du président du Conseil général et de son secrétaire.

On peut également relever que les autres salaires et indemnités payés par la commune ont été également réadaptés tout comme le prix de l'heure de commune qui passe à Frs 23.00.

Au niveau des produits, le coût d'estivage des génisses au pâturage communal passe à Frs 330.00 pour la saison et le prix de l'eau passe à Frs 1.40/m³.

Le Conseil général de Fey lors de sa session du 12 décembre 2006 accepte le budget 2007.

V.Fiadeiro

Le budget 2007 en quelques chiffres :

	Directions	2007		2006	
		Charges	Produits	Charges	Produits
1	Administration générale	198'880.00	3'000.00	147'850.00	3'000.00
2	Finances	292'070.00	1'186'970.00	297'700.00	1'018'900.00
3	Domaines et bâtiments	167'630.00	167'250.00	277'760.00	263'950.00
4	Travaux	321'730.00	44'600.00	276'560.00	40'000.00
5	Instruction publique et cultes	216'390.00	0.00	181'750.00	0.00
6	Police	37'680.00	4'100.00	35'350.00	2'500.00
7	Sécurité sociale	194'310.00	0.00	182'400.00	0.00
8	Services industriels	68'900.00	56'400.00	68'370.00	59'600.00
	Total des charges et revenus	1'497'590.00	1'462'320.00	1'467'890.00	1'387'950.00
	Excédent de charges		35'270.00		79'940.00
	Totaux égaux	1'497'590.00	1'497'590.00	1'467'890.00	1'467'890.00

Fixation de plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnements pour la législature 2006 - 2011

Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

Etat de l'endettement à fin 2006

Emprunts à moyen et long terme	1'730'450.00
Ligne de crédit en compte courant	200'000.00
Endettement théorique à fin 2006	1'930'450.00

Détermination du plafond d'emprunt

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2006 – 2011, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, le plan des investissements 2006 – 2011 préparé par la Municipalité, et d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement et permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinancement indique la variation de l'endettement.

Il faut être bien conscient que cette planification fournit une **projection** de l'évolution de l'endettement pour les années à venir. Il est notam-

ment fait référence ci-dessus à des **hypothèses**, particulièrement en ce qui concerne l'évolution du compte de fonctionnement. Estimer l'évolution sur 5 ans de la participation communale aux charges cantonales ainsi qu'aux charges intercommunales relève quasiment de l'utopie tant les inconnues sont nombreuses. La Municipalité s'est cependant prêtée au jeu en établissant des hypothèses extrêmement prudentes.

La mise en relation des deux paramètres cités plus haut (dépenses d'investissements nettes – marge d'autofinancement), ajouté à l'endettement actuel, détermine un endettement maximum en cours de législature de l'ordre de Fr. 3'320'000.00. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, la Municipalité souhaite pouvoir ajouter à ce montant, au titre de « Divers et imprévus », un supplément de l'ordre de Fr. 330'000.00 (env. 10%), arrondissant ainsi le plafond d'emprunt demandé à Fr. 3'650'000.00.

Il est utile de préciser ici que l'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se fera au cours de la législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt bancaire. Ce plafond ne constitue en aucun cas une autorisation générale de dépenser jusqu'à cette limite.

Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

A ce jour, la commune n'a aucun engagement sous forme de caution solidaire. La Municipalité, pour l'instant, n'envisage pas d'accorder de cautionnements et n'a pas de demandes en ce sens. Cependant, il apparaît que, à l'avenir, les communes sont susceptibles d'être sollicitées notamment dans le cadre

d'emprunts à cautionner pour des associations intercommunales. La limite recommandée par L'autorité cantonale de surveillance ne doit pas dépasser le 50% du plafond d'emprunt. Afin d'anticiper une éventuelle démarche de ce type, la Municipalité souhaite établir le plafond de risques pour cautionnements à Fr.

1'825'000.00 (50% du plafond d'emprunt). Précisions ici également que les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis et que la limite disponible sera ici aussi tenue à jour.

Le Conseil général de Fey lors de sa session du 12 décembre 2006 décide

article 1:

de fixer le plafond d'emprunt à **Fr. 3'650'000.00** pour la durée de la législature 2006 – 2011 ;

article 2:

d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;

article 3:

de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements de garanties à **Fr. 1'825'000.00** pour la durée de la législature 2006 – 2011.

V.Fiadeiro

La forêt

Dans les forêts communales, on se souviendra encore longtemps de Lothar, qui a laissé de grandes surfaces ouvertes, ce qui explique la situation des plantations actuelles. Toutes ces surfaces sont actuellement replantées, ou en cours de régénération. Beaucoup sont plantées en feuillu, chêne principalement, érable, hêtre et un peu de résineux. Le bostryche, grand fléau de l'après-Lothar, fait beaucoup de dégâts, autant sur la forêt communale que privée. C'est pour cela qu'il est impératif de couper les bois rapidement après le marquage par le garde, et de l'en informer si vous remarquez un foyer de bostryche. Concernant le marché du bois, il va mieux depuis l'été 2006; les prix ont tendance à la hausse autant pour le bois de feu que pour le bois de service. Cela redonne un peu de souffle à la forêt, et laisse entrevoir des jours meilleurs pour la mise en

valeur d'un produit aussi noble



que le bois. L'accès à la forêt se trouve renforcé par la remise en état de deux nouveaux chemins, un en Sau sous forme de piste et un à la Boverie avec place à tourner pour les camions ; ce chemin sert aussi à l'accès agricole. Le

projet d'amélioration de la desserte des forêts des Esserts, Bouleire et Courtiloux, qui a débuté en 1995, touche à sa fin. Le montant du projet alloué était de Frs 480000.- pour un taux de subside d'environ 60%. Il a permis de faire plus de travaux que prévus, soit les chemins de Sau, la Boverie et le chemin de Bétaz avec la participation de la commune de Bercher. Pour les coupes de bois autant communales que privées, nous rappelons que les feux sont interdits ou qu'ils requièrent une autorisation. En les mettant en tas, c'est tout bénéfique pour la petite faune de nos forêts. Tout en souhaitant une bonne année forestière, je vous adresse mes meilleurs Vœux pour 2007.

D.Laurent

Sociétés locales

Plusieurs sociétés locales animent le village. Toutes les personnes intéressées par l'une ou l'autre des activités peuvent contacter:

- ◆ Société de Jeunesse; Haefliger Yan, Président, tél. 078 605 72 74
- ◆ Société de gym; Debétaz Francine, Présidente, tél. 021 887 74 90
- ◆ Football-Club; Boucard Thierry, Vice-président, tél 021 887 72 75
- ◆ Paysannes vaudoises; Jaccottet Anne-Lise, tél. 021 887 79 02
- ◆ Beach Volley Fey-Rueyres; Jordan Valéry, Président, tél. 021 887 60 61
- ◆ Chœur Mixte de Fey-Rueyres; Métraux Philippe, Président, tél. 021 887 74 02
- ◆ Théâtre Pinocchio; Bollinger Katia, tél. 021 887 67 57

Envie de participer aux activités du village?

Le Chœur mixte de Fey-Rueyres organise ses traditionnelles soirées les 23 et 24 mars 2007.

Chemin des blés

Vous souvenez-vous? C'était l'hiver passé! Le Chemin des blés glacé!



Rappelez-vous qu'en été aussi, le toit du réservoir de Noman est un agréable point de repos sur le Chemin des blés, mais aussi un joli

point de vue sur notre région. N'hésitez pas à vous y rendre, mais en respectant les lieux et les équipements, bien-sûr!



Petit déjeuner des aînés



Le 6 octobre 2006 a eu lieu la Journée des aînés, et, pour la troisième fois, la Commune a organisé le petit déjeuner qui a rassemblé 26 aînés, âgés de 65 ans et plus. Ce petit déjeuner a été servi par une délégation de la Municipalité et des membres de leur famille. Le repas a été agrémenté par des productions des élèves du collège de

Fey, les enfants de la classe enfantine de Mlle Véronique Gonthier et les enfants des classes primaires 1P-2P et 3P-4P de Mme Christiane Cornu et de M. Nicolas Viquet.

Ce fut un agréable moment, autant pour les adultes que pour les enfants, et en raison de son succès, il est certain



qu'il sera reconduit l'an prochain.

J.-M. Laurent





La Société de Jeunesse de Fey



Ses activités occupent ses membres tout au long de l'année.

Nous débutons l'année par le petit nouvel an. Il a lieu le premier samedi suivant la Saint Sylvestre à la grande salle. Il s'agit d'un repas, préparé et servi par la Jeunesse. Nous servons jusqu'à satiété les redoutables dévoreurs, et la soirée est ensuite agrémentée de musique dansante, pendant que le bar accueille tous ceux qui ont la gorge sèche. Nous avons de plus un karaoké au sous-sol, auquel vous pourrez découvrir les talents cachés de certains rats. La prochaine édition se déroulera le 5 janvier 2008.

Chaque année à Pâques, cette année le 18 avril dès 14h, une manifestation est organisée sur le thème de la saison; les oeufs. Elle se compose de deux parties: la course aux oeufs, et la préparation. Car bien entendu, comme nous usons d'oeufs, nous devons les trouver. Et notre quête nous mène durant la semaine précédant Pâques de maison en maison, à travers tout le village. Voilà enfin venu le moment de la partie sportive. Deux courses se

déroulent, une entre deux filles, l'autre entre deux garçons de la Jeunesse. Le tout se déroule devant les habitants du village, à qui l'on sert un verre de vin chaud.



Chaque été est synonyme de fête pour notre société. En effet, c'est la saison des Girons FVJC et du Challenge UJGDV. Et chaque année, nous avons un grand plaisir à participer aux activités sportives proposées par ces manifestations et à faire un peu de bénévolat pour aider nos amis à l'organisation de ces fêtes de 5 jours. C'est surtout pour nous l'occasion de présenter le char que nous avons confectionné, au cortège du dimanche.

Durant l'année, nous organisons quelques soirées à thème. D'ailleurs, la Jeunesse a le plaisir de convier tous les habitants le 31 mars 2007 dès 21h à la grande salle pour une de ces fameuses soirées.

Le 8 décembre 2007 dès 9h au sous-sol de la grande salle, nous organisons une collecte d'argent pour le Téléthon par la vente de peluches, de soupe et de pâtisseries dont la plupart sont confectionnées par les Paysannes Vaudoises. Puis l'après-midi, nous devons apporter l'argent récolté au point de rendez-vous (cette année à Daillens) mais nous devons nous y rendre par un moyen sportif non motorisé, car le slogan de ce week-end est: «muscle sein au service du muscle malade».

Pour terminer, vous trouverez plus d'informations sur notre société sur www.jeunessedefey.com.

Fanfare de Bercher l'Avenir: Appel aux enfants pour le Giron du Gros-de-Vaud 2007

A tous les enfants de nos villages jusqu'à 14 ans.

La fanfare de Bercher organise le prochain giron des musiques et met sur pied un concours de dessin pour orner la première page de son livret de fête.

Le dessin se fera sur une page A4 avec crayons, peinture, stylos ou autres, mais pas de collages ! Il sera en rapport avec la fanfare et les instruments.

Vous pourrez rendre vos dessins jusqu'au 28 février dernier délai chez Mr Marc Roulin Ch.des Sept-

fontaines 7 1038 Bercher ou à tout autre membre de la fanfare.

Bien sûr que le dessin gagnant recevra un prix et tous seront exposés durant la fête.

A votre imagination et bonne chance !

Les Paysannes Vaudoises du groupe de Fey

vous saluent et se présentent.

Depuis 1970, nous sommes un des 80 groupes de l' Association Cantonale.

Une trentaine de membres, dont une majorité de non paysannes, partagent des activités très variées qui vont des cours de cuisine, en passant par le bien-être, aux activités manuelles de toutes sortes.

Par exemple: cartes diverses, animaux en foin, objets décoratifs en tissus ou autres matières; sans oublier la couture. Cette liste est loin d'être complète et peut s'étoffer d'année en année au gré des souhaits des membres.



Deux courses sont organisées, une fin de printemps ou au début de l'été et l'autre en automne.

Des conférences sur différents thèmes avec ou sans film sont

également proposées.

Le but de notre groupe est non seulement de prendre des cours ou autres, mais surtout de créer des liens entre les dames du village et d'ailleurs. N'oublions pas que nous pouvons « donner et recevoir » lors de ces rencontres.

Le programme de nos activités est affiché à la boulangerie et si l'une d'entre elles vous intéresse, il est possible de vous inscrire même si vous ne désirez pas faire partie du groupe.

Nos assemblées de printemps et d'automne sont aussi l'occasion de fraterniser autour d'une tasse de thé ou de café accompagnée de pâtisseries confectionnées par quelques membres.



Au lu de ces lignes, sachez que vous êtes les bienvenues parmi nous. Pour tous renseignements ne vous gênez pas d'appeler au n° de téléphone suivant:

Jaunin Sabrina 021 887 81 29

Notre assemblée générale aura lieu le mercredi 18 avril 2007, à 20 heures, à la salle du bas.

Volley-Ball Club de Fey-Rueyres

Les membres du Volley-Ball Club de Fey-Rueyres se présentent.

Nous sommes une équipe mixte, dynamique, sympathique qui s'entraîne tous les mardis soirs de 20h00 à 22h00 à la grande salle de Pailly.

L'été, nous nous retrouvons autour du terrain de beach à Fey où c'est l'occasion de courir dans le sable mais aussi de partager de bonnes grillades.

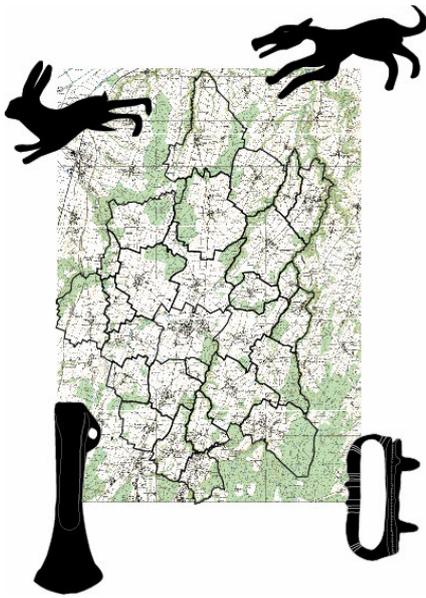
Une à deux fois dans l'année, nous

organisons des journées familiales et partons à la découverte des beaux coins de Suisse ou d'ailleurs.

Si l'envie de « frapper » le ballon et de partager de bons moments entre copains vous titillent, c'est avec plaisir que nous vous invitons un de ces prochains mardis en short et basket.



L'archéologie du district d'Echallens



Lorsqu'on parle d'archéologie, on pense immédiatement à l'Égypte ou la Grèce. Cependant, nous oublions souvent que notre région délivre régulièrement des vestiges archéologiques dignes d'intérêt. Nous ne possédons évidemment pas de pyramides ni de temples monumentaux, toutefois ces objets anciens peuvent

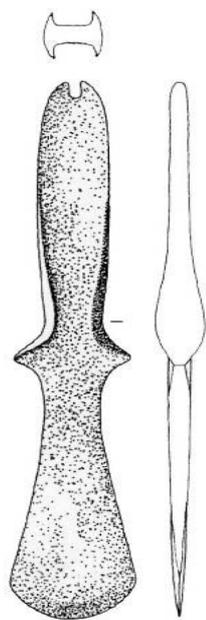


Fig.1. Hache en bronze. Cugy.

avoir des qualités tant esthétiques que scientifiques.

Une étude de l'intégralité des vestiges du district a permis de mettre en évidence une occupation de ce territoire dès la Préhis-

toire. Même si aucun artefact ne prouve une occupation au Paléolithique, nous ne pouvons pas exclure que Cro-Magnon ou Néandertal n'ait parcouru cette région lorsque la faible avancée des glaciers le permettait.

Les plus anciens objets que nous possédons actuellement datent du Néolithique (c'est-à-dire, au plus tard, du IV^e millénaire avant notre ère), époque à laquelle l'être humain se sédentarise et adopte les techniques de l'agriculture. Il s'agit de rares haches en pierres polies, outils caractéristiques de cette époque.

L'âge du Bronze, quant à lui (2200 à 800 av. J.-C.), a livré majoritairement des haches en bronze (cf. fig. 1) appartenant sans doute à des dépôts votifs (entendons par là des offrandes que les membres de la communauté offraient à leurs divinités) et de rares tessons de céramique témoignant de la présence d'habitats à **Essertines** et au **Buron**.

Pour les périodes suivantes (Premier et Second âge du Fer: 800-50 av. J.-C.), les vestiges sont essentiellement d'ordre funéraire. Plusieurs tumuli (sépultures recouvertes d'un tertre de pierres et de terre) témoignent de l'importance des communautés qui vivaient dans

la région d'Echallens au Premier âge du Fer. Un de ceux-ci a d'ailleurs été fouillé par Albert Naef (premier archéologue cantonal) en 1901 à **Assens** (cf. fig. 2).



Fig. 2. Tumulus en cours de fouille. 1901. Assens.

Il s'agissait d'une sépulture féminine avec laquelle de nombreux bijoux en bronze avaient été déposés (cf. fig. 3).

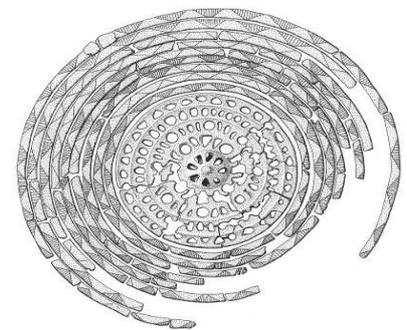


Fig. 3. Disque ajouré. Parure funéraire provenant du tumulus d'Assens. Bronze.

Pour le Second âge du Fer, seules quelques inhumations dégagées dans la région d'Echallens nous sont connues. Également féminines, elles ont livré de beaux bracelets en verre, en bronze et en lignite (bois fossile).

L'archéologie du district d'Echallens (suite)

Arrive alors l'époque romaine. Elle a livré les vestiges les plus divers et variés. Citons en particulier la villa romaine de Morrens (cf. fig. 4), vaste complexe agricole et artisanal, comprenant de nombreuses pièces



Fig. 4. La villa romaine de Morrens en cours de fouilles. Fin du 19^{ème} s.

d'habitat, certaines luxueuses (présence de mosaïques, de colonnes), des bains et différents ateliers. La construction de cette demeure remonte au début du I^{er} siècle apr. J.-C. Elle dut être abandonnée à la fin du II^e siècle apr. J.-C.

A Poliez-Pittet, une autre demeure romaine a été dégagée à la fin du 19^e siècle. On y a découvert trois belles statuettes en bronze qui devaient faire partie d'un laraire (petite niche où reposaient les divinités domestiques romaines) dont une Vénus à la pomme très élégante (cf. fig. 5), actuellement exposée au Musée national suisse à Zurich.



Fig. 5. Vénus en bronze. Poliez-Pittet.

A partir du IV^e siècle de notre ère, nous entrons dans le Haut Moyen Age. Dans le district d'Echallens, les vestiges de cette époque sont majoritairement des cimetières, comprenant des tombes souvent creusées dans la molasse et recouvertes de dalles. Ces nécropoles ont livré un riche mobilier dans lequel de belles boucles de ceinture, parfois accompagnées d'armes apparaissent (cf. fig. 6).

Nous pourrions encore parler du Moyen Age mais mon étude s'est tenue aux époques mentionnées précédemment.



Fig. 6. Boucle de ceinture en fer damasquinée d'argent. Oulens-sous-Echallens. 7^{ème} s. apr. J.-C.

En ce qui concerne plus particulièrement le territoire de notre commune, nous ne connaissons malheureusement que de rares témoignages archéologiques. Des textes anciens mentionnent des monnaies et des tuiles romaines. Cependant, nous ignorons aujourd'hui l'emplacement et la nature de cet établissement. Les recherches à venir pourront peut-être éclaircir ce mystère.

Cécile Laurent

Conseils Généraux, votations et élections 2007

Conseils Généraux

Les dates des Conseils Généraux ont été fixée pour l'an 2007.

Ils auront lieu:

Mardi 26 juin 2007

Mardi 11 décembre 2007

À la Grande salle de Fey.

Les PV des séances sont disponibles auprès du Bureau du Conseil.

Tous les citoyens et citoyennes sont les bienvenus. En cas d'intérêt pour le Conseil et pour tous renseignements, M. Jean-Luc Noël, Président, se tient à votre disposition.

Oyez,
oyez
Citoyennes
et Citoyens

Votations et élections

11 mars	Votation fédérale sur la caisse maladie unique
	Election au Grand Conseil
	Election du Conseil d'Etat (1 ^{er} tour)
1 ^{er} avril	Election du Conseil d'Etat (2 ^{ème} tour)
17 juin	Date réservée pour des votations fédérales et cantonales
21 octobre	Election au Conseil national
	Election au Conseil des Etats (1 ^{er} tour)
25 novembre	Date réservée pour des votations fédérales et cantonales
	Election au Conseil des Etats (2 ^{ème} tour)

Répartition des tâches au sein de la Municipalité

Administration générale, aménagement du territoire, écoles et paroisse	Jaunin Yves Suppléant Fiadeiro Victor	021 887 73 11
Informatique, finances, routes, chemins urbains, éclairage public et service défense incendie	Fiadeiro Victor Suppléant Jaunin Yves	021 887 72 53
Eau potable, bornes hydrantes, épuration, fontaines, réseau des collecteurs	Eggenberger Sven Suppléant Kohli Robert	021 887 82 35
Forêts, chemins forestiers et refuge	Laurent Dominique Suppléante Vaucher Christiane	021 887 70 70
Pâturage, domaines, chemins agricoles, enlèvement et traitement des déchets	Guignard François Suppléant Laurent Dominique	079 611 53 16
Affaires militaires, police, police des constructions, protection civile et services sociaux	Kohli Robert Suppléant Eggenberger Sven	021 635 40 09
Bâtiments communaux, cimetière, culture, sport et sociétés locales, place de jeux et espaces verts	Vaucher Christiane Suppléant Guignard François	021 887 60 17

Bureau du Conseil :

Président du Conseil	Noël Jean-Luc	021 887 82 09
Vice-président du Conseil	Bollinger Dominique	021 887 67 57
Secrétaire du Conseil	Laurent David	021 887 74 65

Etat civil de Fey

Du 28 décembre 2005 au 31 décembre 2006

- Naissances. Jaccard Anakin, enfant de Jaccard Christophe et Debora
Jaunin Philippe, enfant de Jaunin Pascal et Rosa
Reboh Aramis, enfant de Reboh Michel et Kobel Floriane
Stauffer Ella, enfant de Heeb Thierry et Stauffer Caroline

- Décès: Boucard Cécile
Di Certo Annina
Laurent Antoinette
Paccaud François
Peguiro Alfred
Peguiro Suzanne

- Nouveaux Habitants: Blaser Elisabeth
Borboën Cynthia
Borboën Cédric
Bourget Linda
Carnal Françoise
Carnal Jean-Paul
Carnal Juliette
Carnal Simon
Davoudi Léa
De Carvalho Ferreira Nuno
Diserens Danièle
Elmer Jérôme
Grize Stéphanie
Guinchard Karine
Illobre John
Mladinic Eva
Mladinic Noah
Passard Stéphane
Repond Nicolas
Rudaz Sandrine
Stucki Philippe
Vonnez Audrey
Vonnez Erin-Tallia
Vonnez Okpo
Vuattoux Cassandra
Vuattoux Dylan
Zosso Céline
Zosso Myriam

- Aucun mariage

- 46 personnes ont quitté la Commune

- La population de la Commune s'établit à 494 habitants

Répartition des tâches au sein de la Commune

Greffe municipal	Laurent Jean-Marc	bureau tél	021 887 81 13
		fax	021 887 62 40
		privé tél	021 887 71 56
Contrôle des habitants	Pittet Denise	bureau tél	021 887 70 88
		fax	021 887 62 41
		privé tél	021 881 64 16
Boursier	Laurent Stéphane	bureau tél	021 887 86 21
		privé tél	021 887 75 56
		Portable	078 619 74 70
Capitaine des pompiers	Laurent Patrick	tél	021 887 70 41
Relevé des compteurs d'eau	Baumgartner Sylvie	tél	021 887 80 77
Surveillance déchetterie	Pesquet Patrick	tél	021 887 78 33
STEP	Page Jean-Claude	tél	021 887 64 04
Service funèbre	Vaucher Christiane	tél	021 887 60 17
Déneigement des routes	Laurent Dominique	tél	021 887 70 70
Déneigement des trottoirs	Rochat Michel	tél	021 887 71 45
Salage des trottoirs	Pidoux Frédéric	tél	021 887 82 57
Préposé au pressoir	Pidoux Frédéric	tél	021 887 82 57
Entretien du cimetière	Laurent Jacques	tél	021 887 72 70
Conciergerie église	Hernandez Sofia et Jaunin Charlotte	tél	021 887 73 11
Conciergerie école	Jaunin Manuela Hernandez Sofia et Jaunin Charlotte	tél	021 887 73 11
Réservation et conciergerie grande salle et salle du bas	Laurent Cécile	tél	021 887 89 69
Réservation et conciergerie refuge	Page Anne –France	tél ou	021 887 64 04 079 665 06 75
Réservation et conciergerie petite salle maison de commune (pour assemblée et réunion uniquement)	Dutoit Martine	tél	021 887 73 51

Horaires d'ouverture des offices communaux:

Greffe municipal: le lundi de 19 heures à 20 heures, ou sur rendez-vous au 021 887 71 56

Bourse: le lundi de 19 heures à 20 heures, ou sur rendez-vous au 021 887 86 21

Contrôle des habitants: le lundi de 19 heures à 20 heures ou sur rendez-vous au 021 887 70 88 ou 021 881 64 16